

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1039  
  
**Rubrik:** Élections

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dernières tendances

(jd) A l'approche des élections fédérales, les observateurs politiques mais aussi les stratégies des partis cherchent à cerner les tendances du corps électoral. A partir de ces indices les premiers espèrent pouvoir établir des pronostics et les seconds mieux cibler leur campagne.

A cet égard les élections cantonales offrent un champ d'observation privilégié. Près d'un tiers des électrices et des électeurs ont fait leur choix au cours des premiers mois de 1991 (Bâle-Campagne, Tessin, Lucerne, Zurich et les Grisons). Si l'on y ajoute les cantons qui

la percée printanière des écologistes zurichois. Par ailleurs l'affaiblissement constant de l'identification partisane rend l'électeur plus mobile, plus sensible à un thème particulier, thème dont il est difficile de prévoir le contenu six mois à l'avance.

Néanmoins le tableau dressé par la NZZ (11 mai 1991), s'il ne permet pas de brosser aujourd'hui déjà le portrait du prochain Conseil national, ne manque pas d'intérêt. Il montre tout d'abord que l'érosion des partis gouvernementaux, caractéristique des années huitante, a

cessé sauf pour les démo-chrétiens. Par contre les écologistes, là où ils sont déjà bien implantés, maintiennent difficilement leurs positions. Quant aux petits partis (Alliance des indépendants, évangéliques, extrême-gauche, nationalistes et automobilistes), ils ont bien de la peine à résister. Néanmoins l'apparition soudaine de la Ligue des Tessinois — 12 sièges aux dernières élections cantonales —, troisième force politique du canton italoophone à son premier essai, montre que le mécontentement des électrices et des électeurs peut rapidement modifier un paysage politique qui reste par ailleurs marqué par la stabilité. Reste que ces coups de gueule ne portent pas à conséquence sur le plan fédéral,

du fait du nombre limité de sièges auquel ont droit les cantons d'une part et parce que le vote de protestation ne survient jamais simultanément sur l'ensemble du territoire d'autre part. ■

## Résultats des élections des Parlements cantonaux en 1990/91

|                      | VD      | BE      | GL      | JU      | ZG      | BL      | TI       | LU      | ZH      | GR      |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|
| Démocrates-chrétiens | 4 (-1)  | 3 (-2)  | 15 (-2) | 21 (-1) | 36 (-2) | 13 (+1) | 27 (-1)  | 82 (-3) | 13 (-4) | 39 (+1) |
| Radicaux             | 71 (+1) | 35 (-5) | 23 (-2) | 15 (-1) | 25 (-4) | 24 (+1) | 29 (-4)  | 57 (+1) | 50 (+4) | 24 (-3) |
| Socialistes          | 52 (-)  | 57 (+3) | 15 (+2) | 12 (+1) | 11 (+1) | 21 (-)  | 9 (-2)   | 16 (+5) | 43 (+9) | 8(+2)   |
| Démocrates du centre | 15 (+2) | 71 (+2) | 23 (-1) | 1 (-)   | -       | 9 (-)   | 2 (-)    | -       | 37 (+6) | 42 (+1) |
| Libéraux             | 42 (-3) | -       | -       | -       | -       | -       | -        | -       | -       | -       |
| Verts                | 12 (+7) | 12 (-)  | 4 (+3)  | -       | 5 (+2)  | 8 (-2)  | 1 (-2)   | 13 (-3) | 20 (-2) | -       |
| Extrême gauche       | 4 (+1)  | 0 (-5)  | -       | 0 (-2)  | -       | -       | 10 (-3)  | -       | -       | -       |
| Indépendants         | 0       | 3 (-1)  | -       | -       | -       | 0 (-1)  | -        | -       | 3 (-7)  | -       |
| Évangéliques         | -       | 4 (-2)  | -       | -       | -       | 4 (-)   | -        | -       | 6 (-5)  | -       |
| Démocrates suisses   | 0 (-6)  | 3 (-2)  | -       | -       | -       | 5 (+1)  | -        | -       | 4 (-2)  | -       |
| Automobilistes       | -       | 1 (+1)  | -       | -       | -       | 0       | -        | -       | 2 (+2)  | -       |
| Autres               | -       | 11 (+2) | -       | 11 (+2) | 3 (+3)  | -       | 12 (+12) | 2 (-)   | 2 (-1)  | 7 (-1)  |

ont connu des élections en 1990 (Vaud, Berne, Glaris, Jura et Zoug), on dispose d'informations sur une grande partie du corps électoral helvétique.

Les choses ne sont pourtant pas si simples. Même si les cantons constituent les cercles électoraux lors des élections fédérales, il est téméraire d'extrapoler à partir des scrutins cantonaux des conclusions sur l'échéance électorale de cet automne. L'électeur, l'électrice qui désigne ses députés au Grand Conseil détermine son choix dans un contexte cantonal marqué par des problèmes spécifiques. Cette différence de contexte explique les variations fréquentes du pourcentage des voix qu'obtiennent les partis lorsque des élections fédérales et cantonales se déroulent dans un faible intervalle de temps. Il n'est que de se rappeler la déception de ceux qui avaient annoncé une nouvelle majorité rose-verte pour les élections de 1987, à la suite de

COURRIER

## Les socialistes et la sécurité

Le groupe parlementaire socialiste a commis une très mauvaise action — dont certains adhérents lucides et clairvoyants ont probablement honte — en portant plainte pénale contre des personnalités militaires et civiles à propos de P26 et P27.

Ces personnalités, pleinement conscientes de leurs responsabilités, ont agi conformément à ce qui leur a semblé être leur devoir civique et ne peuvent être poursuivies de ce fait. S'agissant d'organisations secrètes, il était évidemment exclus qu'ils en saisissent quiconque et, notamment, le Parlement.

Il est inimaginable qu'on leur cherche noise aujourd'hui pour les responsabili-

tés qu'ils ont endossées lorsqu'ils étaient en charge et qu'on voudrait leur reprocher.

Oui, la plainte pénale dirigée contre eux est une très mauvaise action qui disqualifie les responsables socialistes.

Cette affaire me paraît s'inscrire dans le problème actuel de la surveillance du Service de renseignements de l'armée par les parlementaires.

Nos informateurs veulent toujours être absolument sûrs que leur collaboration restera secrète en tout temps. Dès lors qu'il y aurait un contrôle parlementaire, ils ne nous renseigneraient simplement plus.

Etant acquis qu'un contrôle parlementaire porterait, de ce fait, atteinte à la sécurité de notre pays privé de sources de renseignements, seul l'exercice de ce contrôle par le Conseil fédéral — tel qu'il est prévu dans l'organigramme — serait de nature à prévenir cet affaiblis-